

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

11 JUILLET 2022

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Madame De Bue,
Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative,
en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,
sur « les suites de la décision de Madame la Ministre et l'avenir de l'église
des Récollets à Binche »**

par

M. Desquesnes

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Madame De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les suites de la décision de Madame la Ministre et l'avenir de l'église des Récollets à Binche »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Madame De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les suites de la décision de Madame la Ministre et l'avenir de l'église des Récollets à Binche »;

- A. Considérant le classement de l'ancienne église des Récollets à Binche;
- B. Considérant la décision de Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, de suspendre l'arrêté communal de démolition de ce bâtiment suite à son incendie le 10 juin 2022;
- C. Considérant la nécessité de déterminer une nouvelle affectation à ce patrimoine wallon afin d'assurer sa pérennité.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de mandater l'Agence wallonne du Patrimoine d'une mission exploratoire afin de confectionner un dossier en vue d'assurer une future affectation à l'ancienne église des Récollets de façon à garantir la pérennité de ce patrimoine historique de la Ville de Binche;
- 2. d'associer à la confection d'un dossier en vue d'assurer une future affectation à l'ancienne église des Récollets à Binche toutes les parties prenantes et notamment le propriétaire, la Ville de Binche et la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

F. DESQUESNES